



VILLE DE NICE

DIRECTION DES SPORTS

ATTESTATION POUR DELIVRANCE DES COUPONS SPORT : 2023-2024

Tous les champs de cette attestation doivent être intégralement remplis

Je soussigné(e) :

Fonction :

Nom du club :

Atteste que l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Est inscrit dans notre club pour la saison sportive **2023-2024**

Activité :

Pour un montant de :

et pourra ainsi bénéficier des COUPONS SPORT, le club certifiant être affilié à l'ANCV et acceptant ce mode de règlement.

Le / / 2023 (DATE OBLIGATOIRE)

Signature et tampon du club obligatoires

INFORMATIONS

Critères pour bénéficier des coupons sport :

Etre licencié dans un club sportif niçois – habiter Nice – être âgé de 6 à 18 ans (**années 2005 à 2017**)

Une seule participation par enfant pour la saison **2023-2023** – La participation communale ne pourra pas être supérieure au montant de la cotisation sportive **2023-2024**

Les coupons sport seront adressés par voie postale, en envoi simple, à partir du 15 JANVIER 2024 (distribution étalée sur 2 mois)

Pour obtenir les coupons sport : l'inscription s'effectue uniquement sur INTERNET du : **04/09 au 01/12/2023 (clôture)**

Bien préciser : le nom de la personne qui recevra les coupons sport par voie postale (envoi simple)

⇒ **2 mails seront adressés aux bénéficiaires confirmant la demande et la validation**

Pour avoir des informations sur le dispositif : **Portail des Sports Nice – Nice.fr**

1-Pour les bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire ou l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

Scannez l'attestation remplie par le club + l'ARS ou l'AEEH sur le site : coupons-sport.nice.fr

2-Pour les autres bénéficiaires :

Scannez l'attestation remplie par le club + **un justificatif 2023*** sur le site : coupons-sport.nice.fr

(*facture EDF, téléphone, courrier assurance, mutuelle, loyer, CPAM, avis d'imposition 2023)

Les inscriptions aux CAL - ANIMANICE - FORUM NICE NORD – ESPACE MAGNAN ne sont pas acceptées pour obtenir des coupons